

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - PEZILLA LA RIVIERE

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Délibération N° 2022/10

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Membres absents : 06

Membres représentés : -

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à 16 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances.

Sont présents : M. Jean-Paul BILLES, Mmes Jeanine VIDAL, Marie CIVIT, Marie-José TRITTEN, Evelyne SARRAZIN, Marie-Hélène ARTIGUES, Nathalie ROCHAS, M. Blaise FONS, M. Thierry ROUS.

Absents excusés : Mmes Nathalie PIQUÉ, Pascale PUY, Carine DEVOYON, Nadia RIBERA, Chrystèle CARLOS, Jenny PALOFFIS

Secrétaire de séance :. Evelyne SARRAZIN.

Date de la Convocation : 9 Novembre 2022

N° DELIBERAT	OBJET	PROPOSITION	VOTE
2022/10	ORGANISATION SOIREE RECREATIVE AU PROFIT DU TELETHON	DECIDENT que les recettes collectées lors de la soirée organisée en faveur du Téléthon 2022 seront encaissées au moyen de la régie de recettes du Centre Communal d'Action Sociale et que l'intégralité des bénéfices sera reversée par la suite à l'Association Française contre les Myopathies (A. F. M.) par mandat administratif. AUTORISENT le Président à signer le contrat d'engagement liant l'A.F.M. - Téléthon et le Centre Communal d'Action Sociale pour cette opération.	Adoption à l'unanimité

2022/11	CONVENTION D'ADHESION OFFRE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP	<p>► APPROUVE la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PAYFIP), offre groupée de paiement par prélèvement unique et par carte bancaire pour le recouvrement de l'ensemble des produits du CCAS,</p> <p>► AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à l'application PayFip ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement.</p>	Adoption à l'unanimité
2022/12	MISE EN OEUVRE REFEERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01 01 2023	<p>► APPROUVE le changement de nomenclature budgétaire et comptable en optant pour le référentiel M57 (développé) à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pézilla-La-Rivière</p> <p>► AUTORISE M. le Président à signer tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité
2022/13	ADOPTION D UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER PASSAGE NOMENCLATURE M 57	APPROUVE l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF).	Adoption à l'unanimité
2022/14	MODIFICATION REGLEMENT FONCTIONNEMENT BANQUE ALIMENTAIRE	APPROUVE les modifications et précisions à apporter au règlement de fonctionnement de l'aide alimentaire du CCAS telles que présentées.	Adoption à l'unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 24/11/2022

Mis en ligne sur le site de la commune le : 24/11/2022